

INTERVENTION DE BERNARD TOMASINI,
PRÉFET DE RÉGION POITOU-CHARENTES,
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU
CONSEIL RÉGIONAL DE POITOU-CHARENTES

Lundi juin 2009 à 14h30

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux,

Mesdames et Messieurs les journalistes,

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner la possibilité aujourd'hui de répondre aux nombreux questionnements reçus des Conseillers Régionaux sur le dossier important de la Révision Générale des Politiques Publiques mais aussi sur d'autres sujets.

Aussi, dans le temps que vous m'avez imparti et que je vais m'efforcer de respecter, j'aborderai successivement cette RGPP dont on parle tant, la déclinaison territoriale du Grenelle de l'Environnement, la présentation rapide du Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires Nationaux

(le PDMI), et pour finir un mot tout aussi rapide sur la LGV Sud Europe Atlantique,

La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) a été lancée le 10 juillet 2007. Elle sera effective le 1^{er} janvier 2010. Depuis la décentralisation voulue par le Président François MITTERRAND, c'est la plus importante réforme de l'Etat :

- **Par son ampleur** : elle mobilise tous les ministères,
- **Par son ambition** : celle d'adapter les missions de l'Etat aux défis du 21^{ème} siècle
- **Par son objectif** : moderniser, simplifier et recentrer l'administration de l'Etat pour tendre vers un service public plus performant pour les citoyens, les collectivités et les entreprises, plus valorisant pour les agents dans leur travail et leur parcours, et plus respectueux des deniers issus de l'impôt en garantissant le bon usage de chaque Euro.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux, verrions-nous dans cette enceinte contester de voir le niveau régional de l'Etat devenir le niveau de droit commun de la mise en œuvre de ses politiques publiques ?

A l'exemple de l'autonomie des Conseils Régionaux, tous mes interlocuteurs s'accordent à considérer que cela améliorera la lisibilité et l'efficacité de l'Etat Régional puisque le Préfet de Région acquiert autorité sur les Préfets de département dans le cadre de sa mission de coordination et d'harmonisation. De même, le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR), l'interlocuteur naturel des services du Conseil Régional est renforcé, entre autre par l'arrivée d'un Commissaire à la Réindustrialisation pour les bassins d'emploi de Châtelleraut, Niort-Bressuire et La Rochelle-Rochefort, ou encore en étant chargé d'une nouvelle mission de mutualisation et de gestion des Ressources Humaines de l'Etat.

La structure opérationnelle des services de l'Etat en Région s'établira en 8 directions, au lieu d'une vingtaine précédemment :

- Le Rectorat, dont les missions sont inchangées, se verra néanmoins confier des compétences transversales émanant des inspections académiques,

- La Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) regroupera les services du Trésor Public et des services fiscaux. Cette réforme est en cours sous l'égide de Robert MONNIAUX, notre TPG de Région,

- La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) regroupera les services en provenance de la DREquipement, de la DIRENvironnement et de certaines missions de la DRIndustrieREcherche (contrôles techniques, énergie, environnement industriel,...). Son préfigurateur est nommé, il s'agit de M. Bernard BUISSON, l'actuel DRE,

- La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2009, intègre désormais le volet alimentation. Elle est dirigée par M. Martin GUTTON.

- La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) se voit rattacher les services départementaux de l'architecture et du patrimoine (SDAP) qui seront des Unités Territoriales placées auprès des préfets de département. Elle sera dirigée par M. Jean Paul GOODERIDGE,

- La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRRECTE) rassemblera les services du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle, de la concurrence de la consommation, de la répression des fraudes, du tourisme ainsi que les divisions « entreprises » des actuelles DRIRE. Son préfigurateur est en cours de désignation.

- La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) regroupera les services de l'actuelle Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des sports ainsi que la partie sociale des services de l'actuelle direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DRASS). Là aussi, le préfigurateur est en cours de désignation.

- La Délégation Régionale de l'Agence Régionale de Santé, dont le projet de loi est actuellement encore en discussion au Parlement, regroupera l'actuelle agence régionale hospitalière (ARH), une partie des services de l'URCaisseAssuranceMaladie et une partie des services de l'actuelle DRASS. Son Directeur sera nommé à l'issue de la phase législative.

Le niveau départemental fait lui aussi l'objet d'une profonde réorganisation, en fonction des missions, pour se structurer, au 1^{er} janvier 2010, sous l'autorité des Préfets de Département, autour de :

- La préfecture
- Les directions départementales interministérielles, la Direction Départementale des Territoires (DDT), la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP). En raison de la taille des départements, en Charente et dans les Deux-Sèvres, la DDCS et la DDPP sont fusionnées.
- L'inspecteur d'Académie

- La direction départementale des finances publiques
- Les services chargés de la sécurité intérieure

Les noms même des DDI indiquent parfaitement leurs missions, la Préfecture ayant en charge le régalien. Mais un schéma valant toujours mieux que des paroles, vous trouverez les éléments de la RGPP dans le dossier qui va vous être remis.

Permettez-moi d'ajouter qu'en Région Poitou-Charentes, la RGPP a prioritairement pris en compte la dimension humaine. Dans le souci des agents, aucune mobilité géographique n'a été ni ne sera imposée conformément au cadre statutaire, un dispositif d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle par la formation a été mis en place et une concertation de tous les agents concernés a été lancée quant aux futures implantations immobilières de leur lieu de travail – tenant compte aussi des citoyens-usagers.

Il ne s'agit pas d'une simple modification de nos structures mais d'une totale réorganisation de notre mode de fonctionnement.

Au cours de ces derniers mois, une « concertation participative » s'est engagée sur la rationalisation et la modernisation de nos pratiques.

Combien de fois n'ai-je entendu, par des élus parfois et à juste titre souvent, brocarder la « lourdeur » de nos procédures ? Qui pourrait donc nous reprocher de vouloir les simplifier et les coordonner sans pour autant les négliger ou les minimiser ? Après avoir reproché à l'Etat son déficit budgétaire, comment lui reprocher de vouloir garantir le bon usage de chaque euro, tout en maintenant un service public de qualité ?

Avons-nous d'autre alternative que de réussir notre adaptation aux attentes des citoyens, des collectivités, des entreprises du XXI^e siècle ?

En posant les questions, l'évidence donne les réponses....
Imparablement !

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux, l'environnement et de développement durable sont des priorités partagées.

A nouveau, en deuxième lecture, les députés ont massivement adopté par 466 voix, le projet de Loi de Programmation relatif à la mise en œuvre du **Grenelle de l'Environnement**. Ce vote

quasi unanime de l'Assemblée Nationale confirme la mutation écologique de notre Pays.

Parmi les grands principes engagés par le texte législatif, il en figure beaucoup déjà engagé en Poitou-Charentes. Chacun peut se féliciter que notre région soit pionnière dans de nombreux domaines sous l'impulsion du Conseil Régional.

- Pour les secteurs du Bâtiment et de l'Energie, la confirmation de l'ensemble des orientations en matière de maîtrise de l'énergie, de développement des énergies renouvelables et de lutte contre le changement climatique :
- Pour le secteur des Transports, la confirmation de l'objectif de transfert modal pour tout le fret routier de transit. et la confirmation des programmes de lignes à grande vitesse.
- Pour la Biodiversité, l'Agriculture, la Forêt et la Mer, la confirmation de la trame verte et bleue, les agricultures économes des ressources mais aussi économiquement viables et productives, la dynamisation forestière et la gestion intégrée de la mer et du littoral. La volonté de stopper la perte de biodiversité est réaffirmée dans tous ces secteurs.
- Et l'on pourrait aussi parler du secteur Santé-environnement, ou du secteur des déchets avec le renforcement du contrôle des éco-organismes par l'Etat, la confirmation des objectifs de recyclage et de prévention à la source des déchets.

Madame la Présidente, et bien avant d'autres, vous avez démontré par l'exemple que les Conseils Régionaux ont un rôle extrêmement important à jouer en matière environnementale.

C'est pourquoi, afin de bien articuler nos interventions respectives au titre du Grenelle de l'Environnement, le ministre d'Etat Jean-Louis Borloo vous a adressé, le 13 mai 2009, un courrier dans lequel il propose l'élaboration d'une convention mettant en avant les actions que le Conseil Régional et l'Etat pourront développer en commun.

Qui pourrait nier que l'amplification des mesures que vous avez engagé, la multiplication des réalisations concrètes, la réussite du Grenelle de l'Environnement tels que votés à la quasi-unanimité par la représentation nationale, passe par la **territorialisation partenariale** ?

Madame la Présidente, en vous confirmant les termes de mon très récent courrier, je vous propose de nous allier dans cette volonté commune de participer de façon active à la mutation durable de notre société.

Comme d'ailleurs nous l'avons déjà fait en ce qui concerne la convention CAE-EMPLOI CROISSANCE VERTE, comme pourrait le faire l'élaboration du volet « énergie éolienne » du schéma régional air-énergie-climat sur la base d'une utile évolution du comité régional éolien, créé en juillet 2002 sur l'initiative commune du Conseil Régional de Poitou-Charentes, de l'État et de l'ADEME.

Nos services pourraient se rencontrer très rapidement pour élaborer les termes concrets d'un **Accord de Déclinaison Territoriale du Grenelle de l'Environnement** en nous appuyant sur les acquis pour avancer, ensemble, plus rapidement encore.

Madame la Présidente, chacun connaît votre attachement à la lutte contre les changements climatiques. Vous venez de le concrétiser en acceptant une mission du Programme des Nations Unies pour le Développement visant à œuvrer à la reconnaissance des actions des Régions, aux cotés des Etats centraux, comme éléments clef dans la lutte contre le réchauffement climatique.

A l'évidence, le dossier des **transports, routiers et ferroviaires**, se situe dans le droit fil de ces problématiques et de vos engagements.

En matière Routière, j'ai reçu mandat du gouvernement par instructions du 13 mai 2009, de mettre en œuvre le **Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires routiers (PDMI)** en Poitou-Charentes sur la période 2009-2014. Ce PDMI succède au volet routier du précédent Contrat de Plan Etat-Région.

Il concerne l'ensemble des opérations visant à moderniser le réseau routier qui est resté national après les transferts aux Conseils Généraux des voies d'intérêt départemental. Il est bon de noter d'ailleurs que ces transferts n'ont concerné que 3 départements de Poitou-Charentes, la Charente n'ayant pas été impacté.

Pour le PDMI, l'Etat s'est voulu réaliste, ambitieux et pragmatique :

- Réaliste car le programme proposé intègre prioritairement des projets très fortement attendus localement par les élus et les populations.
- Ambitieux car il porte sur un volume de travaux de 245 M€

- Pragmatique car l'Etat ne peut pas le financer en entier et seul, tout comme il ne finançait pas seul le volet routier du Contrat de Plan.

Sur le Réalisme, le PDMI propose les opérations principales suivantes :

- **En Charente** : sur la RN141, les déviations de Chabanais et Etagnac, l'achèvement de la déviation de la Rochefoucauld, les acquisitions foncières de l'aménagement 2x2 voies Malvieille-Hiersac. Sur la RN10, l'achèvement de la mise à 2 x 2 voies avec la dernière section de Reignac Chevanceaux, l'échangeur de Mansle-Tournier, Rouillet-Barbezieux et les Chauvauds.
- **Dans la Vienne** : sur la RN10 au sud de Poitiers, le traitement d'une partie des carrefours actuellement non dénivelés, les protections phoniques de la déviation de Croutelle. Sur la RN147, l'engagement de travaux en faveur la liaison Poitiers Limoges au droit de Lhommaizé-Lussac les Chateaux, l'aménagement de carrefour au sud-est de Poitiers.

Sur l'ambition, pour réaliser ce programme, l'Etat met en place une dotation acquise de 196 M€ sur la période de réalisation de ce programme. Auquel il faut ajouter la subvention fléchée, hors PDMI, de 5,2 M€ pour la rocade de Châtelleraut. Ce montant total de **+ de 200 M€** place la région Poitou-Charentes parmi les régions les mieux dotées compte tenu des besoins recensés.

Pour le Pragmatisme, je suis donc amené à rechercher, comme du temps du Contrat de Plan, une participation de 49 M€ de la part des collectivités locales pour pouvoir réaliser la totalité de ce programme.

C'est dans ce but, Madame la Présidente, que je vous ai proposé dans un récent courrier, de prolonger l'effort collectif entrepris lors des précédents CPER, effort qui avait induit un effet multiplicateur important au bénéfice des réalisations donc des usagers, et des entreprises locales de travaux publics donc de l'emploi.

Ce montant de participation est loin (1/5^o) de celui qui avait été consenti par le Conseil Régional lors du volet routier du précédent CPER.

Il faut se rappeler qu'une participation du Conseil Régional de 258 M€ avait accompagné un engagement de 201 M€ des Conseils Généraux, et de 262 M€ de l'Etat, conduisant au total à un programme de travaux de 721M€.

Si la participation minimum demandée de 49 M€ est très éloignée de ces montants, car intégrant les transferts de routes vers les Conseils Généraux, elle permettrait de financer la totalité de ce programme principal à hauteur de 245 M€.

Une participation allant au-delà de ce montant permettrait même d'aller plus loin et d'engager des opérations relevant de la RN149, c'est à dire de l'axe Nantes Poitiers, avec, dans la Vienne, le contournement de Vouillé (80 M€) et, dans les Deux-Sèvres, la fin de la section Cholet Bressuire (49,50 M€).

A contrario, à défaut de participation locale, et toujours au titre du pragmatisme, l'Etat serait malheureusement amené à réduire la liste principale à une liste d'opérations urgentes réalisable à hauteur des 196 M€ de l'Etat seul et donc d'adapter le rythme de réalisation à ses seules possibilités budgétaires.

A titre de comparaison nationale, cette demande de participation financière qui correspond à un taux de 20 % sur le montant du programme principal (245M€) a été calée au niveau le plus bas

pour intégrer le fait que les collectivités soient amenées par ailleurs à apporter une participation à une autre infrastructure nationale structurante, tel la LGV SEA en ce qui nous concerne.

Cette allusion me permet d'aborder, pour terminer, **le volet ferroviaire.**

Madame la Présidente, dans le cadre du **financement du projet de LGV SEA**, vous aviez soulevé un certain nombre de questionnements pour lesquels vous attendiez un positionnement de l'Etat.

Le Ministre d'Etat Jean Louis BORLOO vous a apporté des éléments de réponse précis dans son courrier en date du 5 juin 2008 sur l'ensemble des points que vous avez soulevés. Notamment en matière d'emprunt à long terme, 50 ans, à taux bonifié, taux du Livret A + 1 point, permettant aux Collectivités de lisser la charge financière nécessaire au financement de la nouvelle infrastructure.

Par ailleurs, les différentes rencontres conduites de façon soutenue ces derniers mois avec les collectivités locales ont permis de répondre de façon positive à leurs demandes, les faire figurer dans le « Cahier des Engagements de l'Etat » et les

soumettre à leur contrôle dans un comité de suivi ad-hoc. De ce fait les dernières délibérations qu'elles ont prises permettent d'envisager plus favorablement qu'auparavant le financement de ce grand projet de 7 Milliard€ pour la seule section Tours-Bordeaux via Châtellerault, Poitiers, et Angoulême.

Je suis convaincu que ces éléments permettront de lever les réserves du Conseil Régional de Poitou-Charentes quant à sa participation financière. J'espère que vous pourrez inscrire un montant de 98 M€ (valeur juin 2006) conforme à votre engagement de 2007, lors de votre prochaine session.

Comme vous l'a écrit le Ministre d'Etat, il est bon de préciser qu'en aucune manière cette contribution financière ne saurait constituer une avance sur de futurs péages TER, ce qui reviendrait à annihiler la notion même de participation au financement de cet important projet de développement de nos territoires.

Toujours dans le domaine ferré, parmi les engagements forts du Grenelle de l'Environnement figure le développement d'un **réseau d'autoroutes ferroviaires à haute fréquence pour**

offrir une alternative performante aux transports routiers à longue distance.

Notre région est particulièrement concernée par **le projet d'autoroute ferroviaire atlantique éco-fret**. Des valeurs budgétaires (30 M€ Etat, 12 M€ région) ont ainsi été inscrites au CPER 2007-2013. De nombreuses réunions de comités de pilotage réunissent régulièrement autour de l'Etat, les régions Aquitaine, Poitou-Charentes, Centre, Ile de France et Nord Pas de Calais pour mettre au point concrètement et dans les délais les plus rapides possibles, ce projet. Un protocole général et une première convention financière viennent ainsi d'être établis et transmis aux collectivités que je viens de citer pour délibération de leurs assemblées.

Le développement des échanges entre les pays de la péninsule ibérique, la France et le nord de l'Europe, conduira en effet à un accroissement considérable des transports de marchandises le long de la façade atlantique.

Il est attendu d'ici 2025 un doublement du trafic terrestre de marchandises qui pourrait atteindre 80 à 100 millions de tonnes, contre environ une cinquantaine de millions de tonnes en 2003. Actuellement, les échanges se font à hauteur de 96 % par la route, et les infrastructures routières de l'axe sont fortement chargées, parfois jusqu'à la saturation. Nous le savons bien dans cette région avec la RN10. Le transfert d'une partie des trafics de marchandises de la route vers le fer constitue donc un objectif majeur.

Si l'autoroute ferroviaire trouve sa solution définitive avec la mise en service de la LGV-SEA, libérant ainsi l'axe actuel en 2016, une opportunité existe de mettre en place un premier projet d'autoroute ferroviaire dans le cadre d'un itinéraire alternatif entre Poitiers et Bordeaux, et ce dès la mi 2011.

J'attire votre attention sur l'intérêt manifeste de ce projet qui concerne 5 régions et d'un coût global de 35 M€. Il est proposé, pour Poitou-Charentes de mobiliser une partie des financements inscrits par la région au Contrat de Projet Etat-Région actuel à hauteur de 2,5 M€HT sur les 12 inscrits. Je vous remercie d'une position rapide de votre collectivité à ce projet de manière à

dégeler ces financements, en précisant, là encore, qu'il s'agit bien de financements issues du CPER qui ne peuvent évidemment pas être considérés comme des avances sur péages.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux,

Nous avons parlé des projets et des financements.

Pour votre complète information, de manière à ce que vous ayez tous les éléments d'appréciation, et dans ce seul souci de la transparence que l'Etat en région doit aux élus, vous trouverez dans votre dossier les données financières concernant les « engagements de l'Etat en région Poitou-Charentes » en 2008 dûment visés par le TPG de Région. Vous y noterez avec satisfaction, j'en suis certain, que nos dépenses d'Investissements, d'Interventions, et d'Intérêt, à l'exception des dépenses de Fonctionnement et de Personnel, se sont élevées à 5,10 Milliard d'€, en augmentation de 5,2 % par rapport à 2007.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux,

J'ai sûrement dépassé le temps qui m'était imparti, mais tous ces sujets représentent des enjeux considérables pour notre région.

Notre préoccupation commune de l'Intérêt Général de Poitou-Charentes, de ses habitants, de ses collectivités locales, de son tissu socio-économique ne mérite-t-il pas que nous les partagions ? C'est, pour ma part, une certitude !

Si vous le souhaitez et si votre temps le permet, je reste à l'écoute de vos questions.

En saluant votre accueil, je vous remercie de votre attention

Bernard TOMASINI